

AVIS

Aux candidats à l'examen d'équivalence du diplôme de médecine dentaire

Nous informons les candidats à l'équivalence des diplômes de médecine dentaire que, suite au courrier ministériel N° 06/02838 faisant référence aux recommandations émises par la commission supérieure pour l'équivalence des diplômes, ils devront passer un examen national commun selon leurs affectations respectives dans les facultés de médecine dentaire de Rabat et de Casablanca.

Cet examen consistera en **une évaluation écrite d'admissibilité** suivie d'une **évaluation pratique d'admission**.

L'**évaluation écrite** se déroulera le jeudi 07 novembre 2024 de 9h00 à 11h30 ; et portera sur l'ensemble des thèmes cliniques de pratique courante en médecine dentaire.

L'**épreuve pratique** se déroulera pour les candidats ayant validé l'épreuve écrite, le vendredi 08 novembre 2024 à partir de 9h00.

Les informations complémentaires concernant l'objet de l'évaluation pratique ainsi que la liste du matériel à fournir par les candidats seront communiquées ultérieurement.

